

Alléger l'imposition de l'outil de travail

Loi modifiant l'imposition des personnes physiques (LIPP) – PL 13345

9 juillet 2024
Aurélien Barakat

Vert libéraux.
créateurs d'avenir

Texte du projet de loi

Art. 59A Réduction d'impôt pour les titres non cotés (nouveau)

¹ Lorsque le contribuable est domicilié ou séjourne dans le canton conformément à l'article 2, alinéa 1, et qu'il détient dans sa fortune privée des droits de participation équivalant à 10% au moins du capital-actions ou du capital social d'une société de capitaux ou d'une société coopérative, dont les titres ne sont pas cotés en bourse ou régulièrement négociés hors bourse, l'impôt sur la fortune est réduit pour autant que l'une des conditions alternatives suivantes soit remplie :

- a) le contribuable exerce une activité lucrative dépendante à titre principal dans la société visée dans la phrase introductive;
- b) le contribuable exerce une activité lucrative dépendante à titre principal dans une société dont il détient indirectement 10% au moins des droits de participation par l'entremise de la société visée dans la phrase introductive.

² L'impôt sur la fortune est réduit pour la part de l'impôt sur la fortune afférente aux droits de participation visés à l'alinéa 1. Cette part de l'impôt est déterminée au prorata de la valeur imposable de ces droits de participation, divisée par tranches de valeurs imposables, par rapport à l'ensemble de la fortune brute imposable dans le canton de Genève.

Texte du projet de loi

Art. 59A Réduction d'impôt pour les titres non cotés (nouveau) - suite

3 La réduction se calcule, par tranches, selon le barème ci-après :

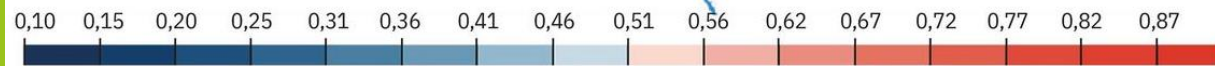
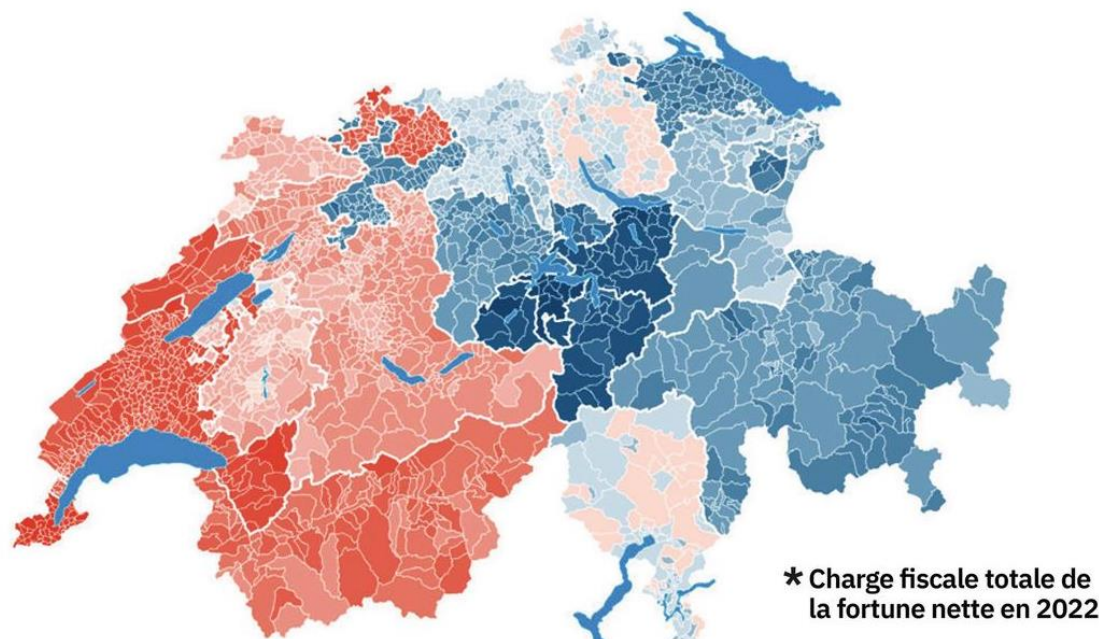
Tranches de valeurs imposables des droits de participation	Taux de réduction de la part de l'impôt sur la fortune afférente aux droits de participation
0 fr. à 10 000 000 fr..	80,00%
Plus de 10 000 000 fr	40,00%

4 Le simple fait d'être administratrice ou administrateur n'est pas considéré comme une activité lucrative dépendante à titre principal au sens de l'alinéa 1, lettres a ou b.

1. Contexte général – imposition de la fortune

Impôt sur la fortune* (en %)

Pour un patrimoine de 5 millions de francs (contribuable marié(e), un seul revenu, deux enfants)



Graphique: gl; source: Confédération suisse.

Détermination de la valeur pour les titres de sociétés non cotées pour l'impôt sur la fortune :

Méthode des praticiens : $(2 \times VR + VS) / 3$

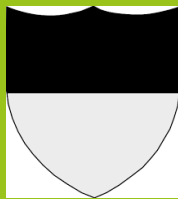
VR = valeur de rendement (bénéfice)

VS = valeur de substance (fonds propres)

1. Contexte général – instruments fiscaux pour l'outil de travail en Suisse romande (simplifiée)



Abattement pour l'outil de travail – capitalisation à 16% (forte réduction de la valeur par rapport au taux de capitalisation de 9.5%) – pour CHF 100'000 de rendements, on passe d'une valeur capitalisée de rendement d'environ CHF 1'052'000 à CHF 625'000



Abattement des participations suisses de 40%
Abattement de l'outil de travail au pro rata du salaire sur la masse salariale totale pour les petites entreprises (en pratique entre 50% et 100%)



Abattement des participations suisses de 40% en cas de détention de 10%
Abattement de l'outil de travail en cas de détention d'au moins 50% au pro rata du salaire sur la masse salariale totale en cas de pour les petites entreprises (en pratique entre 50% et 100%)




Abattement des participations suisses de 60% si soumise à une imposition ordinaire



Abattement des participations suisses d'environ 30%

2. But du PL 13345

-  -> aucune mesure relative à l'outil de travail
- Limiter la charge fiscale des entrepreneurs face à une évaluation fiscale qui ne tient pas compte du statut « d'outil de travail » des entreprises non pas destinées à la vente mais à la création de valeur et d'emploi – corriger une injustice fiscale
- Stimuler à l'investissement et l'innovation
- Augmenter la compétitivité fiscale de Genève face aux autres cantons romands

3. Contexte politique

- PL accepté par le Conseil d'Etat
- PL soutenu par le PLR, le Centre, LJD, l'UDC et le MCG – abstention des socialistes et non des Verts et certains socialistes
- Référendum lancé par le parti du travail, Solidarité et le SIT – la gauche se ralliera au non au PL
- Ce projet figurait dans le programme pour le GC du PVL lors des élections de 2023

Arguments

En faveur

Correction d'une injustice fiscale face à une évaluation sans rapport avec la volonté de vendre son entreprise

Incitation à l'investissement, l'innovation et la croissance

Amélioration de la compétitivité fiscale intercantonale

Contra

***L'injustice vise parfois les classes les plus aisées
-> Peu également concerné la classe moyenne***

Aucune garantie

Compétitivité fiscale est malsaine

Arguments

En défaveur

Coût fiscal de la mesure estimé à CHF 28M au canton et 5.5M aux communes

Cadeau aux riches

Contra

Bonne situation financière du canton

Conditions cadres du canton

Domiciliation des personnes dans le canton de Genève

Dépendance des finances publiques à quelques contribuables

L'outil de travail s'applique également aux propriétaires de PME et start-up

**Le groupe de travail recommande à l'unanimité
d'accepter le projet de loi**

Merci de votre attention !

Questions ?

Merci de voter



**Loi modifiant la loi sur l'instruction
publique (LIP) du 2 février 2024
(Formation des enseignants du primaire
en 3 ans)**

Texte de l'initiative

(...)

Art.129, al. 3 (nouvelle teneur)

Dans l'enseignement primaire, la nomination de la maîtresse ou du maître généraliste est subordonnée à l'obtention d'un baccalauréat universitaire (bachelor) ...

Contexte

PL élaboré par Jean Romain envoyé en commission le 23.06.2016.

Adopté le 02.02.2024 au Grand Conseil, après 7 ou 8 renvois en commission rejetés.

Référendum par la SPG et le Cartel intersyndical, soutenus par les partis de gauche, déposé le 20 mars 2024 avec plus de 11'000 signatures.

Arguments en faveur (avec *contra*)

<i>Argument</i>	<i>Contra</i>
<ul style="list-style-type: none">- Les autres cantons: HEP en 3 ans, davantage de formation à la pratique. Harmonisation fédérale.- Exode des étudiants vers HEP Vaud, coût 6 millions. - 4 ans matu + 4 ans IUFÉ = 2 ans de retard sur le marché du travail. - Réduire le temps de formation = économies pour l'Etat et l'étudiant. - « Etre un bon prof, c'est être un prof sur le terrain ».	<ul style="list-style-type: none">- Loi demande un bachelor universitaire, non la création d'une HEP. - Dû au numerus clausus (100 places) à GE. Rien n'empêche de le lever. - 2023: CDIP annonce matu en 4 ans pour tous les cantons. Fatières professionnelles réclament une formation primaire en 4 ans. - Pas d'économies importantes (cours actuels mutualisés). - Image surannée rabâchée pour nier les apports intellectuels de la recherche pédagogique et neuroscientifique.

Arguments en défaveur (avec *contra*)

<i>Argument</i>	<i>Contra</i>
<ul style="list-style-type: none">- Fin de la mobilité professionnelle (anti-routine), de la connaissance de l'entier du parcours et du travail des collègues, création disruptive au sein du parcours primaire (cf passage au CO).- Population genevoise complexe: diversité des langues et des cultures, fort taux d'élèves allophones qui doivent apprendre 3 langues (fr., al., an.). Augmentation des troubles chez les enfants (mesures dys-, conséquences Covid et précarité, intégration culturelle, etc...).- Aucune analyse du contenu offert en 4 ans.- Parcours en 3 ans = diminution de la pratique, attestée par l'Uni.- Majorité des étudiants IUFE favorables à 4 ans.	

CONCLUSION

- Choix à faire en fonction de la vision que chacun projette sur l'école:
- Ecole traditionnelle, basée sur les apprentissages fondamentaux (lire, écrire, calculer) et la reproduction des savoir-faire enseignants des générations précédentes, avec une prise en charge séparée des élèves en difficultés.

Ou bien

- Ecole en mouvement, ouverte aux apports de la recherche pédagogique et neuroscientifique, selon une pratique réflexive (confrontation théories-pratiques), pour adapter l'enseignement à l'évolution de notre société et des nouvelles générations.

Recommandation du comité

Assemblée des délégués pvl Suisse

09.04.2011

7

vert'libéraux